

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	11
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Délibération N°335

**Instauration d'une
caution pour la location
des gîtes communaux et
des places
de stationnement du
complexe 3 en 1**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un Février, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe 3 en 1, sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : M. Michel Calmet, Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Richard Fonti, M. Didier Lambert, M. Pierre Natali, Mme Josiane Cordier, Mme Evelyne Brisson, Mme Nathalie Chiavarino, Mme Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pierre Marseille par M. Michel Calmet, M. Louis Fadas par Mme Christiane Ricort, Mme Audrey Varro par M. Jean-Louis Dalloni.

Etait absent : Monsieur Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Christiane Ricort propose d'instaurer une caution pour la location des gîtes communaux et des places de parking du complexe 3 en 1, pour servir de garantie en cas de dommage ou de non-respect des conditions de location.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette mesure.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité :

- D'instaurer une caution d'un montant de 250 Euros pour la location des gîtes communaux et des places de stationnement du complexe 3 en 1

Fait à Lucéram, les jour, mois et an que susdits.

Le Président
Michel Calmet

La Secrétaire
Christiane Ricort



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.